

# Tarifs 2018-2019

Le Comité de Gestion qui a la charge principalement des questions financières et matérielles, vous communique les tarifs établis pour l'année scolaire 2018-2019.

## Les frais mensuels de scolarité

Les frais de scolarité varient en fonction des revenus de chaque famille, c'est une forme de quotient familial.

Pour le déterminer :

Vous prenez tous les revenus perçus en 2017, indiqués sur votre feuille d'impôt, vous y ajoutez les allocations familiales versées par la CAF. Vous divisez la somme obtenue par le nombre de personnes appartenant à la famille, chaque membre comptant pour une part entière.

Afin de valider votre calcul, nous vous remercions de remettre à la rentrée votre feuille d'impôt et votre attestation paiement de la CAF.

Le résultat obtenu vous indique la catégorie à laquelle vous devez vous référer.

Barème de l'année 2018-2019 :

Tranches en euros	Catégories	Montant mensuel de la scolarité en euros
Jusqu'à 3800	A	59,00
De 3800 à 4700	B	63,00
De 4701 à 6300	C	73,00
De 6301 à 7700	D	85,00
De 7701 à 8700	E	96,00
De 8701 à 11900	F	119,00
De 11901 à 15700	G	133,00
Au-delà de 15701	H	148,00

## Autres frais

Cotisation Apel : 34 euros en septembre

Spectacle de maternelle : 22 euros en septembre

Tous les mois :           solidarité : 2,50 euros

                                  Frais administratifs : 2.10

Ponctuellement : les sorties et les fournitures

## Etude et garderie :

L'étude et la garderie sont des services proposés par l'école. Les manquements aux règlements, aux horaires et/ou aux paiements peuvent conduire à l'exclusion de l'enfant.

Le gouter est fourni par les parents pour l'ensemble des enfants, y compris les maternelles.

Garderie :

- Vous pouvez inscrire votre enfant à l'année, pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine pour 1, 2 ou 3 tranches horaires sur le planning joint.
  - 50€ par mois pour une tranche par jour.
  - 100€ par mois pour deux tranches par jour.
  - 150€ par mois pour trois tranches par jour.
- Sinon, un appel aura lieu à 16h45, pour la première tranche ; puis à 17h50 pour la seconde tranche. Toute heure entamée est due en entier. A la fin du mois, le nombre de présences permettra une facture au plus juste.
- Le matin, votre enfant sera inscrit dès son arrivée entre 7h30 et 8h15.
- Sans inscription mensuelle, chaque temps de garderie est facturé 3,80 €.

La garderie du soir s'achève à 18h45, chaque dépassement de cet horaire sera facturé 10€.

Cantine :

- vous pouvez inscrire votre enfant pour 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine en indiquant les jours concernés sur le planning joint. Le repas est facturé 6,90€.
- pour les parents travaillant avec des plannings mensuels (milieu hospitalier, personnel navigant...) il est possible de remettre les plannings au plus tard 15 jours avant le premier repas de l'enfant.
- pour les repas ponctuels, vous devez inscrire votre enfant par mail ([direction.soisy@gmail.com](mailto:direction.soisy@gmail.com)) Cette demande devra impérativement être faite
  - le lundi matin, pour les déjeuners du jeudi et du vendredi,
  - le jeudi matin, pour les déjeuners du lundi ou du mardi.

Le repas ponctuel est facturé 7,50 €.

- en cas d'absence, pour cause de maladie uniquement, un remboursement pourra être demandé à partir du 3<sup>ème</sup> jour, sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence dès le premier jour et si cette dernière a été signalée, au secrétariat, dès le premier matin. Les deux premiers jours de carence seront alors facturés au coût réel du repas.

L'entrée à la cantine fait l'objet d'un appel.

## Règlement des factures

Les factures sont à régler de préférence par prélèvement en remettant un RIB ou par chèque à réception de la facture.

Si vous avez déjà opté pour le prélèvement, il sera automatiquement reconduit.

En cas de non paiement de la totalité des factures avant le 19 juin 2018, l'enfant ne sera pas réinscrit pour l'année à venir.

Pour toute modification, situation particulière ou difficultés financières, le chef d'établissement et le président d'OGEC se tiennent à votre disposition.

Patrick Molis

Président d'OGEC

Estelle Verschoot

Chef d'établissement

Nom et prénom de l'enfant :

.....  
.....

Classe : .....

Inscription à la garderie et/ou l'étude

Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
7h30-8h15		7h30-8h15		7h30-8h15		7h30-8h15	
16h45-17h45		16h45-17h45		16h45-17h45		16h45-17h45	
17h50-18h45		17h50-18h45		17h50-18h45		17h50-18h45	

Merci de cocher les heures et jours.

Total plage horaire :

Inscription à la cantine

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Merci de cocher les jours.

Fait le

A

Signature